



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU  
LUNDI 16 SEPTEMBRE  
2024**

**OBJET : Admissions en non-valeur – Budget principal**  
**Délibération n° 2024-055**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI SEIZE SEPTEMBRE A DIX-NEUF HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mardi 10 septembre 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Didier MARTIN, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

**PROCURATIONS :** MME Corinne LAFFITTAU A Mme Marie ASSIBAT, Mme Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, M. Bernard MALHERBE A M. Philippe PELLARINI, Mme Danielle BARRAUD A M. CLAUDE POMIES, MME Nathalie DARRIEUMERLOU A MME EVELYNE PISSOAT, M. CEDRIC BOUET A Mme Isabelle MECHIN, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI, M. Jean-Pierre TRABESSE A MME PAULETTE SAINT-GERMAIN.

**EXCUSES :** Mme Sonia DUBOSC, M. Philippe BOP, Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**  
**Conseillers Municipaux présents : 18**  
**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 8**  
**Conseillers Municipaux excusés : 3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024 portant approbation du Budget principal de la commune pour l'exercice 2024,

Vu la demande d'admission en non-valeur de M. le Comptable Public, en date du 14 juin 2024,

Vu les pièces portées par M. le Comptable Public, à l'appui des demandes d'admission en non-valeur,

Vu le Budget principal de la commune pour l'exercice 2024,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,



Considérant qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la comptabilité, il appartient à M. le Comptable Public – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement et que le comptable public justifie, conformément aux causes et observations consignées dans les états des restes à recouvrer, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement notamment par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter l'admission en non-valeur sur le budget de l'exercice 2024 (Budget principal) pour un montant de 50,00 euros pour l'année 2024 se décomposant comme suit :

- De la somme de 50,00 euros due par Isabelle S. (titre 2021 T-470).

Les crédits ont été prévus au sein du Budget principal 2024 :

- Dépenses, article 6541/01 : + 1.000,00 euros.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 17 septembre 2024

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-